

Conseil communautaire

du vendredi 25 juin 2021 à 14h30

au centre de loisirs d'Engins

Affiché le 2 juillet 2021

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Engins, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD
Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Serge BIRGE (pouvoir à Arnaud MATHIEU), Laurence BORGRAEVE (pouvoir à Véronique RIONDET), Christophe CABROL (pouvoir à Gabriel TATIN), Guy CHARRON (pouvoir à Véronique RIONDET), Christelle CUIOC-VILCOT, Bruno DUSSE, Claude FERRADOU, Michaël KRAEMER (pouvoir à Franck GIRARD), Pascale MORETTI (pouvoir à Maryse NIVON), François NOUGIER (pouvoir à Pierre WEICK), Sylvie ROCHAS (pouvoir à Hubert ARNAUD) et Jean-Paul UZEL (pouvoir à Véronique BEAUDOING)
Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 avril 2021 et de la séance précédente

Le compte-rendu des séances du 30 avril et du 28 mai 2021 sont approuvés.

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- **Décision n°10/21** : création d'une régie d'avance et de recettes dénommée « tourisme »
- **Décision n°11/21** : attribution du marché de prestations de services « impression du magazine intercommunal de la CCMV » à la Manufacture d'histoire des deux ponts dans les conditions suivantes :
 - Montant total du marché : 14 094 € HT
 - Durée d'exécution : 3 ans à compter de la notification du marché pour 9 magazines
- **Décision n°12/21** : attribution de la prestation de révision, maintenance et changement de pièces de la centrifugeuse d'épaississement de la station d'épuration de Villard-de-Lans à l'entreprise SOGEA dans les conditions suivantes :
 - Montant de la prestation : 25 900 € HT
 - Durée d'exécution : 5 semaines à réception du devis signé
- **Décision n°13/21** : fixation du tarif de vente du « Pass Vercors Xpériences » à 57 € par personne
- **Décision n°14/21** : modification de la régie de recettes du ski-roue de la CCMV

3. Déploiement des bus France Services sur le territoire

En avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services pour réaffirmer la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Structures de proximité et de qualité, ce nouveau modèle cofinancé par l'Etat et la Banque des territoires vise à :

- ce que chaque usager puisse, quel que soit l'endroit où il habite, accéder à l'une de ces structures à moins de 30 minutes de son domicile ;
- un service public qui part des besoins des français, souple et réactif, notamment en élargissant les horaires d'ouverture ;
- un service public moderne qui conjugue toutes les potentialités du numérique tout en reposant sur la présence physique d'agents ;
- un niveau de qualité garanti.

En juin 2020, la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT et la Ministre déléguée chargée de la ville, Nadia HAI, ont décidé d'accélérer la dynamique avec le développement de solutions France Services mobiles dans les zones rurales. Le déploiement des premières labellisations des France Services et les échanges avec les préfets et acteurs de terrain ont en effet mis en évidence la nécessité de développer des solutions innovantes et adaptées aux besoins des usagers.

En Isère, un des deux projets retenus est porté par le Pimms Médiation (points d'information médiation multiservices) qui consiste en la création d'une unité mobile de services publics labellisée à terme France Services qui va démarrer dès le 1^{er} juillet 2021.

En pratique, cette unité mobile est animée par 2 médiateurs sociaux, formés aux démarches numériques proposées par les 9 opérateurs de services publics du label France Services (La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse,



Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques) et offrira un espace confidentiel et l'accès à des outils informatiques ainsi qu'une connexion internet.

Il s'agit d'un accueil inconditionnel sans rendez-vous qui vise à soutenir et accompagner les habitants dans l'utilisation des services publics par une information et un accompagnement personnalisé, mais également à apporter écoute et conseils pour toutes les démarches de la vie courante (notamment accès aux tarifs sociaux des entreprises de transport ou d'accès à l'énergie, demande de logement social avec les partenaires des structures porteuses de ce dispositif...).

Ce service permet également une identification de situations individuelles plus complexes et le cas échéant une orientation vers les services adéquats.

Pour répondre à cet enjeu important pour notre territoire, il est proposé que la CCMV, en partenariat avec toutes les communes du territoire, adhère et valide l'offre de services de Pimms Médiation qui est décrite dans la convention de partenariat.

Ainsi, il est envisagé que le bus France Services soit présent :

- tous les mercredis en alternance entre Villard-de-Lans et Autrans-Méaudre en Vercors ;
- tous les mercredis après-midi en alternance entre Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte.

Le coût total de ces 2 permanences hebdomadaires de 3 heures est de 10 000 € pour 1 an.

La CCMV prendrait en charge 20 % de ce coût. Les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors et Villard-de-Lans prendraient en charge 20 % de ce coût soit 2 000 €. Enfin, les communes de Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte prendraient en charge 10 % de ce coût soit 1 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider l'adhésion au dispositif des bus France Services proposé par l'Etat ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à ce dossier ;
- de valider le plan de financement ;
- d'assumer au sein de la CCMV les coûts d'organisation et de communication liés à la mise en place de ces bus France Services ;
- de confier la coordination de « l'écosystème d'accueil » du territoire (bus France Services, accueil des communes et des CCAS, accueil de la CCMV, accueil de l'Agopop Maison des habitants, accueil de la Maison du Département, etc.) à la CCMV pour garantir son efficacité et l'interconnaissance des différents accueils du territoire.

Selon Franck GIRARD, cette opération est une opportunité permettant d'offrir aux habitants et à demeure les services de l'Etat. C'est une solution qui permet de mettre à disposition, dans chacune des communes du territoire, des conseillers qui ont la capacité de transmettre les premiers niveaux de renseignements. Si les demandes d'informations sont trop pointues, ces conseillers peuvent directement s'adresser aux services publics concernés. Le déploiement des bus France Services a suscité l'engouement de l'ensemble des maires du Plateau. Concernant la fréquence de passage du bus, il se fera le mercredi matin en alternance entre Autrans-Méaudre en Vercors et Villard-de-Lans et le mercredi après-midi en alternance entre Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte.

Pierre WEICK informe qu'outre les services précisés ci-dessus, le bus pourra également apporter d'autres informations locales et propres au territoire comme la mobilité. C'est une belle opération qui est portée par la communauté de communes et qui est peu coûteuse. C'est un bon rapport qualité/prix pour les citoyens et les habitants. Nous devons donner les moyens d'évaluer ce dispositif durant cette période d'un an afin de décider de la suite à donner à ce projet.

Michèle PAPAUD rappelle que l'Agopop Maison des habitants recrute actuellement un conseiller numérique France Services pour compléter l'offre proposée par les bus France Services. C'est un deuxième niveau d'informations qui permettra au public d'être suivi de manière plus individuelle.

Pour répondre à une question de Catherine SCHULD, il est précisé que la convention sera conclue pour une durée d'un an, sans engagement, à partir du lancement de l'opération.

Maud ROLLAND explique les bus France Services sont déjà présents dans l'agglomération grenobloise et notamment à Fontaine. Même si les habitants ont quasiment toutes les institutions à proximité, ce dispositif fonctionne très bien. La communauté de communes doit bien relayer cette opération auprès de ses habitants. De plus, depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, la sécurité sociale n'organise plus de permanences sur le territoire. Des informations sur cette thématique seront également communiquées dans les bus. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune permanence d'institutions sur notre territoire et nous devons anticiper le départ prochainement du Trésor Public. Le déploiement des bus France Services est un apport inévitable pour la population.

Stéphane FALCO trouve que pour un coût très raisonnable, de nombreux services seront présents sur le territoire. C'est une prestation très importante que nous rendons à la population.



Contrairement aux Maisons France Services qui sont localisées que sur une commune, Hubert ARNAUD se réjouit que le bus aille directement à la rencontre des habitants. Ce concept est vraiment un plus pour le territoire.

Pour répondre à une question de Thomas GUILLET sur la communication de cette opération, la responsable du service « moyens généraux et ressources humaines » de la CCMV présente en séance le projet du flyer sur lequel le service communication de la collectivité a déjà travaillé afin que celle-ci soit opérationnelle dès le démarrage de ce dispositif. Les informations communiquées dans l'affiche sont les suivantes :

- l'image du bus pour que les habitants puissent bien se rendre compte de l'équipement proposé ;
- les informations sur les permanences qui sont gratuites et sans rendez-vous ;
- les services les plus fréquemment utilisés ;
- les logos de la CCMV et des communes ;
- le planning des permanences est affiché ainsi que l'endroit précis où sera stationné le bus dans chaque commune.

Ce flyer est le premier élément de communication et il sera complété par des actualités sur le site internet de la CCMV et des communes, sur les réseaux sociaux (notamment Facebook) ainsi que vers l'ensemble des partenaires. Les agents d'accueil des mairies seront invités à une réunion avec les médiateurs pour permettre une meilleure connaissance des informations entre l'ensemble des structures partenaires tels que l'Agopop Maison des habitants, le Maison du département, les CCAS...

L'adhésion au dispositif des bus France Services proposés par l'Etat, la convention de partenariat et tous les documents afférents à ce dossier et le plan de financement sont approuvés à l'unanimité. Le conseil communautaire approuve également à l'unanimité la proposition que la CCMV porte à sa charge les coûts d'organisation et de communication liés à la mise en place de ces bus, d'une part, et assure la coordination de l'écosystème d'accueil du territoire, d'autre part.

4. Signature du contrat de relance et de transition écologique

Pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements, de signer un nouveau type de contrat : les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Conclus pour la durée du mandat électoral de 2020 à 2026, ils visent au-delà de la durée du plan de relance, à fédérer les acteurs publics, socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale (en relais des contrats de ruralité échus fin 2020) et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes.

Par ailleurs, les contrats de relance et de transition écologique entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat en particulier dans le champ de la cohésion territoriale (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, Dotation à l'investissement local, Dotation d'équipement aux territoires ruraux...).

Les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités avant fin juin 2021. Le contrat de relance et de transition écologique peut être amélioré en continu pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance ou tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Les modalités du contrat entre l'Etat et la CCMV sont définies sur la base d'un projet de territoire dont l'objectif principal est d'accélérer la transition sociale, écologique et économique avec dynamisme et résilience.

Ce contrat et ce projet de territoire sont appelés à être amendés, consolidés et à évoluer dans le temps et ceci notamment à l'issue du séminaire des élus, qui se tiendra en octobre 2021.

Le contrat de relance et de transition écologique comporte un plan d'actions composé des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance. A ce stade, les plans de financement sont en cours d'élaboration.

D'ores et déjà, plusieurs projets structurants pour le territoire sont identifiés comme s'inscrivant pleinement dans les orientations mentionnées ci-dessus et sont annexés au projet de territoire :

- **Axe environnement**

- Création d'une recyclerie-déchetterie-matériau-thèque à Villard-de-Lans
- coût total du projet : 3 000 000 € HT
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux
- coût total du projet : 3 000 000 € HT
- Mobilité : bouquet de solutions alternatives à la voiture solo - déploiement des modes actifs, solidaires et partagés de 2021 à 2026
- coût total du projet : 750 000 € HT



- **Axe économie**

- Extension de la Zone d'activités économiques du Mornet à Autrans-Méaudre en Vercors
- coût total du projet : 600 000 € HT

- **Axe social**

- Rénovation énergétique, réhabilitation et extension de la résidence autonomie La Revola/Les Bessonnets à Villard-de-Lans
- coût total du projet : 2 000 000 € HT
- Rénovation énergétique, extension et intégration de nouvelles fonctions du bâtiment de l'Agopop Maison des habitants à Villard-de-Lans
- coût total du projet : 1 000 000 € HT

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider la signature du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et la CCMV ;
- d'autoriser le Président à signer ce contrat de relance et de transition écologique en juin 2021 ainsi que tous les documents afférents à ce dossier dont notamment la convention financière 2021 ;
- de travailler à la complétude du contrat de relance et de transition écologique d'ici fin 2021.

Franck GIRARD rappelle que les services de la collectivité ont repris les grandes orientations de l'intercommunalité et ont soumis à l'Etat des projets structurants pour le territoire. Les projets présentés ci-dessus ont été validés mais, pour le moment, aucune subvention n'a été affectée.

Catherine SCHULD souhaite avoir des précisions sur la convention financière. Le directeur général des services de la CCMV explique que cette convention permet de formaliser dans un même document les éléments financiers des projets du territoire et les subventions que l'Etat prévoit d'allouer pour soutenir ces projets.

La signature du contrat de relance et de transition écologique et de toutes les pièces afférentes à ce dossier dont la convention financière 2021 sont approuvée à l'unanimité.

5. Candidature au programme « Espace valléen » 2021-2027

Depuis sa création en 2007, le programme interrégional Espace valléen est porté en partenariat par l'Etat et les Régions Sud et Auvergne Rhône-Alpes avec le soutien de l'Europe. Son objectif est d'accompagner le massif des Alpes dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation singulière des patrimoines naturels et culturels.

Cette démarche a démontré sa pertinence et des résultats suffisamment probants pour décider les financeurs à proposer la troisième génération de ce programme, de 2021 à 2027. Le dispositif est maintenu autour de 3 enjeux alpins prioritaires :

- accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- poursuivre la diversification du développement touristique ;
- favoriser la cohérence territoriale.

Le Vercors s'est engagé dans la candidature 2021-2027. A l'instar des programmes 2007-2014 et 2015-2020, le Parc naturel régional du Vercors a animé et piloté la démarche de candidature. La réflexion a été menée en alternance avec les Vice-Présidents en charge du tourisme des établissements publics de coopération intercommunale et du Parc ainsi que les techniciens concernés de ces structures.

Les comités de pilotage de la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) et du Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (POIA) en date du 5 février et du 21 mai 2021 ont approuvé la stratégie proposée et les objectifs opérationnels suivants :

Axe 1 : Réussir la transition vers une offre touristique sobre et inclusive

- Objectif 1.1 : renforcer la structuration de l'offre liée aux patrimoines naturels, artistiques, culturels, historiques et au goût
- Objectif 1.2 : accompagner les jeunes dans la compréhension du changement climatique
- Objectif 1.3 : accompagner la transition énergétique et écologique des hébergements touristiques
- Objectif 1.4 : soutenir la reconversion des stations

Axe 2 : Le Vercors, un territoire de partage à valoriser en responsabilité

- Objectif 2.1 : qualifier l'accueil du territoire
- Objectif 2.2 : développer les conditions de mobilité
- Objectif 2.3 : valoriser, informer et sensibiliser pour un usage du territoire en responsabilité

Axe 3 : Eclairer la stratégie d'adaptation au changement climatique

- Objectif 3.1 : accompagner la réflexion autour de sujets complexes
- Objectif 3.2 : évaluation du programme Espace valléen

Axe 4 : Renforcer la stratégie collective et la culture de la collaboration

- Objectif 4.1 : mutualiser, transférer, échanger, concevoir et collaborer à l'échelle de l'Espace valléen Vercors



Le Parc naturel régional du Vercors a déposé la candidature et les partenaires financeurs mènent encore leur réflexion autour de la maquette financière : elle sera aboutie à l'automne 2021. Dans ce contexte, la candidature de l'Espace valléen Vercors est essentiellement stratégique, les éléments financiers se concentrant à identifier les maîtrises d'ouvrage des opérations, leurs volumes financiers ainsi que les niveaux d'autofinancement escomptés.

Dans le cadre de ce programme de diversification touristique planifié sur 5 ans, la CCMV doit déjà se projeter et affirmer son intention de mettre en œuvre certaines actions entre 2022 et 2027.

Elle propose ainsi d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

Axe	Objectif opérationnel	Opération	Montant
Axe 1 Accélérer la transition vers une offre sobre et inclusive	1.1. Renforcer l'offre Vercors multithématique	Mise en œuvre d'un schéma directeur des équipements sportifs cohérent et concerté visant à la mutualisation, la rationalisation et la planification stratégique dans le cadre du développement, de la modernisation et de la gestion des équipements	50 000 €
		Structuration de l'offre outdoor des 4 Montagnes : mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions marketing et du plan d'actions adaptation et qualification de l'offre issu de l'étude menée en 2021. Thématiques traitées : aménagement, promotion, communication, commercialisation, conflits d'usage, canalisation des flux, partage d'espaces, diversification de l'offre.	200 000 €
Axe 2 Un territoire de partage à valoriser en responsabilité	2.1. Valoriser, informer et sensibiliser pour un usage du territoire en responsabilité	Valoriser les portes d'entrée du territoire par des nouveaux panneaux d'information (remplacement de ceux existants) et de sensibilisation en phase avec le nouveau positionnement, l'événementiel, les bons comportements	100 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider la stratégie territoriale de diversification touristique du Vercors conçue dans le cadre de la candidature au programme Espace valléen 2021-2027 ;
- de valider les opérations détaillées ci-dessus dont la communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage ;
- de prévoir les budgets dédiés à ces opérations en fonction des taux de subventionnement identifiés dans les plans de financement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le directeur général des services de la CCMV précise que le COPIL travaille aujourd'hui à consolider la maquette financière. La CCMV doit fixer les dossiers dont elle aura la maîtrise d'ouvrage en prenant en compte des enveloppes financières. Nous sommes actuellement dans le « montage générique », qui n'est pas encore précis.

Franck GIRARD rappelle que plus jamais, au vu des circonstances actuelles, ce programme est vraiment une nécessité puisqu'il va donner la possibilité au territoire d'étudier la mise en place d'actions en termes de transition touristique. Nous devons donner aux usagers une réelle lisibilité sur le plan économique et touristique du territoire.

Selon Thomas GUILLET, ce programme est aussi l'occasion de se poser des questions sur le tourisme et l'économie des stations de demain et d'avoir une projection. Notre territoire a pris depuis longtemps le virage du tourisme 4 saisons ; ce programme en est la continuité. Il est toutefois nécessaire de se poser des questions afin d'envisager une nouvelle vision du tourisme au vu des évolutions sanitaires, sociales, touristiques et climatiques.

Pour répondre à une interrogation de Véronique BEAUDOING, le directeur général des services de la CCMV souligne que les montants détaillés ci-dessus sont les budgets prévisionnels des opérations, pour la période 2021-2027.

Pierre WEICK informe que la ViaVercors a également été financée par ce programme, tout comme la salle culturelle de l'Escandille à Autrans-Méaudre en Vercors. C'est une réelle opportunité pour la CCMV d'adhérer à ce programme mais il faut que les collectivités départementales et régionales aillent dans le sens de la diversification touristique et du 4 saisons.

Maryse NIVON se demande comment cette diversification touristique va s'organiser sur le territoire. Thomas GUILLET répond que l'étude pour restructurer et démarquer l'offre outdoor du Vercors, qui a été validée en début d'année, va permettre de travailler sur un repositionnement du territoire. A partir de là, des actions vont en découler. Des initiatives locales, privées ou publiques pourront alors être mises en place. Cette étude va permettre d'amorcer ce projet et d'évaluer les besoins et les attentes des habitants sur ce sujet.



La stratégie territoriale de diversification touristique du Vercors conçue dans le cadre de la candidature au programme Espace valléen 2021-2027, les opérations détaillées ci-dessus dont la CCMV assurera la maîtrise d'ouvrage et les budgets dédiés à ces opérations sont approuvés à l'unanimité.

6. Approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'objectifs conclue entre la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, l'association « Vercors en scènes » et la CCMV pour l'organisation de l'édition 2021 du Vercors Music Festival et attribution de la subvention au titre de l'année 2021

Dans le cadre de l'organisation du Vercors Music Festival, une convention d'objectifs tripartite conclue entre la Communauté de communes du massif du Vercors, la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et l'association Vercors en scènes a été établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

La crise sanitaire du Covid-19 a contraint l'association Vercors en scènes à annuler l'édition 2020 du Vercors Music Festival. Néanmoins, l'édition 2021, très attendue, sera maintenue dans un souci de respect des règles sanitaires en vigueur. La jauge sera ainsi réduite à un nombre limité de personnes (Pass sanitaire non exigé), le placement assis, les concerts en extérieur et l'application des gestes barrières obligatoires.

En 2021, au vu des circonstances exceptionnelles rencontrées par l'évènementiel du fait de la crise sanitaire, les élus n'ont pas pu se concentrer sur le renouvellement de la convention pluriannuelle qui doit s'inscrire dans un travail conjoint entre la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, la CCMV et l'association Vercors en scènes. A ce titre, la convention d'objectifs est renouvelée pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sous la forme d'un avenant.

Le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2021 par la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors est de 30 000 € et la participation de la CCMV s'élève à 60 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'objectifs conclue entre la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, l'association Vercors en scènes et la CCMV pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 60 000 € à l'association Vercors en scènes pour l'édition 2021 du Vercors Music Festival ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant dont les termes demeurent inchangés et tous les documents afférents à ce dossier.

Franck GIRARD précise que la CCMV se positionnera l'année prochaine sur son souhait ou non de reconduire la convention pour cette manifestation. L'avenant présenté aujourd'hui est une simple régularisation administrative.

Thomas GUILLET souligne qu'à l'issue du Vercors Music Festival et de sa fréquentation, des questions pourront être envisagées pour réinventer son fonctionnement, son organisation, l'intégration éventuelle d'autres communes... Les organisateurs, présents sur d'autres festivals, auront peut-être des remarques. Ce bilan permettra de mieux développer et adapter le Vercors Music Festival au territoire.

La signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'objectifs conclue entre la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, Vercors en scènes et la CCMV et le versement d'une subvention de 60 000 € à l'association Vercors en scènes pour l'édition 2021 du Vercors Music Festival sont approuvés à l'unanimité.

7. Réorganisation du service « enfance jeunesse et vie locale » nécessaire pour un maintien de la qualité de service rendu aux usagers assortie de propositions de créations de postes

Depuis 2015, le service « enfance jeunesse et vie locale » de la CCMV a assumé un certain nombre de transferts de compétences (structures Maison des oursons (14 agents) et Les 3 Pommes (8 agents), coordination enfance, mutualisation des animateurs jeunesse, animation du réseau prévention santé, réseau des médiathèques). Aujourd'hui, le service compte 38 agents et est à ce titre, le service le plus conséquent de la collectivité. Pour faire face à cette évolution importante et rapide, il est nécessaire de réorganiser les moyens humains au sein de ce service.

Aussi, afin de maintenir tant la qualité du management des agents que la qualité du service rendu aux différents publics, il est proposé, après avoir recueilli l'avis favorable de la commission « jeunesse et vie locale » et du bureau communautaire :

- **la création d'un poste d'adjoint à la responsable de service** à 80 %. L'adjoint aura pour mission la gestion humaine, technique et financière du pôle petite enfance à part entière : relais des assistantes maternelles, guichet unique, structures petites enfance (2 intercommunales en gestion directe et 3 associatives), lieu d'accueil enfant parent (LAEP) et actions de coordination ;



- **la création d'un poste d'agent social** à 100 %. Ce poste permettra de garantir un taux d'encadrement nécessaire compte tenu de la hausse de la fréquentation au sein de la Maison des Oursons. Ce renfort paillera ainsi les absences et les congés des agents des 2 structures d'accueil du jeune enfant (La Maison des Oursons à Villard-de-Lans et Les 3 Pommes à Corrençon-en-Vercors) et évitera le recours à de multiples petits contrats de remplacement ;

- **la création d'un poste d'adjoint d'animation** à 80 % annualisé afin d'assurer une meilleure continuité dans le fonctionnement d'Activ'ados et ainsi renforcer la qualité de l'offre de service toute l'année. Cela permettra également de pérenniser un agent présent depuis 5 ans au sein d'Activ'ados et de conforter l'équipe d'animation en place.

Compte-tenu du coût des 3 postes supplémentaires et du dynamisme des recettes du service, le reste à charge global pour la collectivité a été établi à 1 255 € pour l'année en cours (cette enveloppe a été prévue au budget) et à 2 400 € pour une année complète, dès 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer à compter du 25 juin 2021 :
 - 1 emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (80 %)
- de créer à compter du 1^{er} septembre 2021 :
 - 1 emploi permanent de conseiller socio-éducatif territorial à temps non complet (80 %)
 - 1 emploi permanent d'agent social territorial à temps complet (100 %)

Après la présentation de ce point par Véronique RIONDET, Stéphane FALCO rappelle que le service « enfance jeunesse » est le plus important service de la CCMV en termes d'effectifs et de budget. Avec le transfert de compétences et l'intégration des crèches, il a été en cesse augmentation. La création de ces nouveaux postes est presque intégralement prise en charge par le service ; nous devons lui donner les moyens de fonctionner correctement.

Pour répondre à une question de Catherine SCHULD, il est précisé que l'agent social à temps complet fera des remplacements au sein des 2 structures intercommunales (la Maison des Oursons de Villard-de-Lans et Les 3 Pommes de Corrençon-en-Vercors). Les autres crèches du territoire qui sont associatives ne peuvent pas bénéficier de ce renfort. Catherine SCHULD et Hubert ARNAUD pensent qu'à terme, les crèches associatives vont souhaiter intégrer la communauté de communes. Si les bénévoles sont en difficulté, ils vont petit à petit baisser les bras. Le plus tard sera le mieux mais il arrivera un jour où toutes les crèches du territoire seront intercommunales.

Maryse NIVON évoque le problème de garde d'enfants sur le territoire. Les crèches et les assistantes maternelles ne peuvent plus accueillir d'enfants, malgré le travail mis en œuvre par le guichet unique du relais des assistantes maternelles de la communauté de communes. Même si les élus communautaires ont conscience de cette difficulté, les solutions sont difficiles à trouver.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 25 juin 2021, un emploi permanent de conseiller socio-éducatif à temps non complet et un emploi permanent d'agent social territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre prochain.

8. Attribution des lots du marché de fabrication et livraison de repas en liaison froide pour les cantines scolaires, les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant pour la période 2021-2025 pour le groupement de commandes Vercors Nord

Par convention, les communes de Lans-en-Vercors, Engins, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Corrençon-en-Vercors et Villard-de-Lans, l'association « La Maison des enfants » de Corrençon-en-Vercors et la CCMV se sont groupées pour la passation d'un accord cadre à bons de commandes pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires et au sein des structures de la petite enfance.

La communauté de communes a été désignée coordonnatrice de ce groupement avec pour mission notamment d'assurer la procédure de passation jusqu'à la notification des marchés.

L'accord cadre, d'une durée de 4 ans, est alloué en 2 lots :

- lot n°1 : repas des écoles maternelles et élémentaires et accueils de loisirs ;
- lot n°2 : repas petite enfance.

La consultation a été publiée sur le profil d'acheteur le 18 mai dernier avec une remise des offres prévue le 8 juin à 12h00. 3 offres ont été reçues et analysées conjointement entre la CCMV et les représentants des services de restauration scolaire-petite enfance.

La commission d'appel d'offres ayant été convoquée pour le vendredi 18 juin après-midi, le choix de l'attributaire sera communiqué aux membres du conseil communautaire par mail en début de semaine suivante. Le projet de délibération accompagnera cet envoi.



Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les pièces relatives aux 2 lots pour la fabrication et livraison de repas en liaison froide pour les cantines scolaires, les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant pour la période 2021-2025.

Véronique RIONDET souligne que, pour ce nouveau marché, le niveau de la qualité est plus élevé que le précédent puisqu'il sera composé de 80 % de produits de qualité et durable dont 30 % de produits issus de circuits courts et 25 % de produits issus de l'agriculture biologique. Pour rappel, la loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) impose 50 % de produits de qualité et durable dont 20 % de produits biologiques. En termes de qualité, la CCMV a choisi d'être au-dessus des obligations fixées par la loi. Le repas est livré avec 4 composantes et le coût pris en charge par les familles est identique à celui du précédent marché. Le seul critère qui change est l'intégration des goûters, qui seront élaborés par un nutritionniste. Pour information, une commission « menu » spéciale goûters sera organisée en septembre prochain pour discuter de cette mise en place.

Selon Thomas GUILLET, nous devons nous mettre d'accord sur le prix des goûters afin d'avoir une cohérence tarifaire vis-à-vis des familles. Cette demande sera discutée lors de la prochaine commission afin que les membres du groupement de commandes harmonisent leurs tarifs.

Catherine SCHULD souhaite avoir des précisions sur le terme « local » des produits. Véronique RIONDET répond que Guillaud Traiteur achète des produits (notamment les produits laitiers) qui sont à proximité de l'entreprise.

D'après François RONY, l'intégration de 25 % de produits biologiques dans ce marché est intéressante mais ce n'est pas révélateur des efforts entrepris par les producteurs en agriculture biologique du territoire puisqu'ils représentent environ 35 % de la production. Les consommateurs souhaitent que l'ensemble des agriculteurs soient en agriculture biologique mais, en contrepartie, il faut qu'ils soutiennent cette production. Ils ne peuvent pas demander aux agriculteurs de fournir des produits biologiques d'un côté et d'acheter leurs produits le moins cher possible de l'autre ; c'est illogique.

Pierre WEICK confirme ses propos en précisant que notre territoire est à la porte du département de la Drôme qui est un grand fournisseur de fruits et légumes. Il aurait été opportun d'insister sur ce point-là dans le cahier des charges. Selon Thomas GUILLET, dans le cadre d'un marché comme celui-ci, les producteurs locaux doivent avoir la capacité de fournir leurs produits toute l'année, ce qui est compliqué.

L'attribution des lots du marché de fabrication et livraison de repas en liaison froide pour les cantines scolaires, les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant pour la période 2021-2025 pour le groupement de commandes Vercors Nord à l'entreprise Guillaud Traiteur est approuvée à l'unanimité.

9. Approbation de la convention relative à la co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux couplés d'assainissement et de restauration des cours d'eau avec le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

De nombreux réseaux d'assainissement du territoire se situent à proximité des cours d'eau. Deux problématiques liées au réseau d'assainissement sont en cours aux lieux-dits des Geymonds (1) et du Font de la Maie (2) sur la commune de Villard-de-Lans. Il a été constaté une importante érosion des berges ainsi qu'une découverte du réseau qui risque à terme de céder. Les services de la Direction départementale des territoires de l'Isère ont demandé une réalisation rapide des travaux.

Ainsi, la CCMV, compétente sur les réseaux d'assainissement intercommunaux (qui relient les réseaux des communes vers la station d'épuration de Fenat située à Villard-de-Lans), doit réaliser des travaux d'assainissement. Le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), compétent en matière de Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2020, doit quant à lui effectuer des travaux de reprise des berges afin de restaurer les cours d'eau de La Bourne (1) et du Corrençonnois (2).

Une cohérence dans ces travaux très liés étant indispensable, il est souhaitable qu'un seul maître d'ouvrage gère l'ensemble des travaux nécessaires au projet, en étroite collaboration avec le second. La présente délibération a pour objet de mutualiser la maîtrise d'ouvrage publique entre la CCMV et le SYMBHI, selon l'article L.2422-12 du Code de la commande publique.

La convention désigne la communauté de communes comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et décrit les modalités techniques et financières. Le montant estimé de l'opération s'élève à 74 350€ HT dont 30 550€ HT pour la part de la CCMV et 43 800 € HT pour la part du SYMBHI.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la signature de la convention avec le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère relative à la co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux couplés d'assainissement et de restauration des cours d'eau ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les formalités afférentes.



Pierre WEICK souligne que les communes ont reçu un courrier du Parc naturel régional du Vercors relatif aux zones humides dont le travail se fait en collaboration avec le SYMBHI. Il serait intéressant que des représentants du SYMBHI fassent une présentation en conseil communautaire afin de présenter leur structure et de préciser nos interlocuteurs pour les thématiques des cours d'eau, des zones humides... Franck GIRAD confirme que cette rencontre est nécessaire et qu'elle doit être organisée dans les prochains mois en conseil communautaire.

La signature de la convention avec le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère relative à la co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux couplés d'assainissement et de restauration des cours d'eau est approuvée à l'unanimité.

10. Attribution d'une subvention à l'association « Vert&Co » dans le cadre de l'organisation d'une journée de sensibilisation « Au fil de l'eau »

Le projet « Au fil de l'eau » vient s'inscrire dans le cadre d'une initiative de quelques membres de l'association Vert&Co qui ont souhaité organiser une journée de sensibilisation sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement. Initialement prévu au cours de l'été 2020, cet évènement a été repoussé plusieurs fois à cause de la crise sanitaire.

Les objectifs de cette journée sont :

- de toucher un public large pour qu'il se questionne sur l'importance de l'eau dans leur vie, dans la nature et dans la société pour être à même de défendre leurs droits à cette ressource vitale et être acteur dans sa préservation ;
- de mettre en valeur l'eau qui est un capital essentiel à préserver. L'importance de l'eau dans notre quotidien : son accès, sa commercialisation et son traitement (amont : potabilité et aval : assainissement) ;
- de présenter le bilan de la ressource dans le Vercors : qualité et quantité.

La journée aura lieu le 2 octobre 2021 et se déroulera à Lans-en-Vercors au niveau du stade de football près du Furon. Des stands informatifs et associatifs seront installés. La CCMV tiendra un stand et présentera notamment les panneaux d'exposition de la station d'épuration. Il y aura également une conférence du Parc naturel régional du Vercors sur la ressource en eau dans le Vercors et une intervention du directeur général des services de la CCMV sur les modalités de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire des 4 Montagnes.

Enfin, des animations seront proposées tout au long de la journée : jeux pour les enfants, expériences scientifiques, contes sur l'eau, randonnée thématique sur les zones humides et exposition de l'Agence de l'eau.

La commission « environnement » de la CCMV en date du 10 mai dernier a rendu un avis favorable pour l'attribution de cette subvention car cette journée s'intègre dans le programme de communication de la communauté de communes sur l'eau et l'assainissement. Le bureau communautaire du 21 mai 2021 a également émis un avis favorable.

Le budget total de cette journée s'élève à 5 750 €, la CCMV participant à hauteur de 500 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Vert&Co pour l'organisation de la journée de sensibilisation « Au fil de l'eau » qui se tiendra le 2 octobre 2021.
--

L'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Vert&Co pour l'organisation de la journée de sensibilisation « Au fil de l'eau » est approuvée à l'unanimité.

11. Attribution d'une aide financière aux particuliers pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux

Cette aide à l'acquisition sera mise en place pour une durée de 18 mois entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2022 ou dans la limite de consommation du budget prévu.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la CCMV a priorisé la réduction des déchets verts en déchèterie au profit d'une gestion in situ (dans les jardins) puisque nous souhaitons réduire de 200 tonnes les apports en déchèterie.

Cette action répond à différents besoins :

- réponse aux objectifs de réduction de 15 % des quantités de déchets produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- diminuer la présence de déchets verts sur le site de la déchèterie : ces déchets sont actuellement en excédent par rapport aux besoins de compostage avec les boues de la station d'épuration et représentent un coût non négligeable (environ 50 000 € par an) ;
- favoriser une gestion en cycle court : les matières obtenues par broyage vont alimenter des composteurs ou seront utilisées pour du paillage.

La présente délibération a pour objet de définir les critères d'octroi de la subvention à l'achat d'un broyeur.



Critères du broyeur : ce n'est pas l'achat de tous types de broyeurs qui sera soutenu. L'idée est de permettre l'achat d'un matériel à haut rendement, adapté et de qualité. Ainsi, seul l'achat de broyeurs dont la valeur est égale ou supérieure à 800 € TTC sera retenu.

Critères de l'aide : il s'agit de favoriser les achats groupés afin de limiter le suréquipement pour un matériel qui ne sera utilisé que ponctuellement. Il est proposé d'avoir un taux plus important si l'achat se fait de manière groupée. La CCMV participe ainsi à hauteur de :

- 10 % du montant TTC du broyeur pour un foyer
- 20 % du montant TTC du broyeur pour 2 foyers
- 30 % du montant TTC du broyeur pour 3 foyers
- 40 % du montant TTC du broyeur pour 4 foyers ou plus

Dans tous les cas de figure, cette subvention est plafonnée à 400 €.

Conditions de l'aide :

- dans tous les cas, le montant maximum d'aide accordée est plafonné à 400 € par dossier ;
- l'aide est valable pour les broyeurs acquis entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2022 ;
- la demande doit être formulée au plus tard dans les 6 mois suivants la date de facturation et un seul broyeur est subventionné par foyer ;
- l'aide ne pourra être octroyée que pour l'achat de matériel neuf et sous garantie répondant aux normes de sécurité en vigueur ;
- l'aide est octroyée uniquement aux particuliers (copropriétés incluses) ;
- l'aide est soumise à la fourniture d'un justificatif de sa résidence de moins d'un an sur l'une des communes de la CCMV, pour tous les acquéreurs en cas d'achat groupé ;
- l'aide est soumise à la constitution d'un dossier complet à retirer sur le site internet ou à l'accueil de la CCMV.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'aide financière pour l'acquisition d'un broyeur pour les particuliers ;
- de valider les critères détaillés ci-dessus qui seront intégrés dans le règlement et la convention pour l'octroi de cette subvention ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de l'aide financière.

Après avis de la commission « environnement » de la CCMV et du bureau communautaire, Hubert ARNAUD complète en précisant qu'un critère est à rajouté aux conditions d'octroi de cette aide : l'achat des broyeurs se fera auprès des vendeurs du territoire afin de favoriser l'achat local. Cette opération permettra à la CCMV de réduire les apports de déchets verts en déchetterie et les foyers paieront à moindre coût un équipement qui se serviront que quelques fois par an.

Catherine SCHULD demande pourquoi cette aide ne serait pas également destinée à l'achat de broyeurs d'occasion. Les revendeurs professionnels proposent une garantie lorsqu'ils vendent des produits d'occasion permettant ainsi à l'acheteur d'être protégé en cas de litige.

Après discussion, Franck GIRARD propose, afin d'être cohérent avec l'attribution d'une autre aide financière qui a été validée pour l'acquisition de vélos, qu'un critère supplémentaire d'octroi de cette aide sera apporté : l'achat de broyeur neuf ou d'occasion chez un vendeur professionnel du territoire avec fourniture d'une garantie.

Pour la réduction des déchets verts, François RONY rappelle que des agriculteurs seraient intéressés à récupérer le broyat de déchets verts. Hubert ARNAUD confirme que cette demande avait été évoquée au cours d'une commission « environnement ». Cette réflexion sera abordée de nouveau entre les professionnels qui stockent les broyats des déchets verts, les agriculteurs et les services de la CCMV.

L'aide financière pour l'acquisition d'un broyeur pour les particuliers et les critères d'octroi de cette subvention sont approuvés à l'unanimité.

12. Renouvellement de la convention pour la reprise des lampes usagées avec l'éco-organisme « OCAD3E »

La filière de recyclage des lampes usagées est en place depuis 2008 sur le territoire.

La convention pour la reprise des lampes usagées représente l'unique lien contractuel pour la mise en œuvre des obligations qui pèsent sur les producteurs de lampes à l'égard de la collectivité en matière de versement des soutiens financiers à la collecte séparée des lampes usagées assurée par la CCMV.

Lors du conseil communautaire en date du 26 mars dernier, une délibération pour la collecte et le traitement des lampes et néons avec le prestataire ECOSYSTEM a été approuvée. Or, une autre convention doit être signée avec l'éco-organisme OCAD3E qui organise les relations administratives et financières avec la collectivité.

Il convient donc de renouveler la convention pour la durée du nouvel agrément soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 pour pouvoir régir les relations techniques, administratives et financières avec l'éco-organisme OCAD3E dans le cadre du programme de collecte sélective des lampes usagées.



Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement et la signature de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E pour une durée de 6 ans (de 2021 à 2026) pour la reprise des lampes usagées ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Stéphane FALCO demande si les communes pourraient avoir à leur disposition un bac de récupération des ampoules usagées. Le directeur général des services de la CCMV rappelle que certains magasins du territoire les récupèrent déjà. Si nous multiplions les points d'apports, ils risquent d'être mal entretenus, sales et pas bien organisés mais les services de la CCMV vont se rapprocher de l'éco-organisme pour savoir s'il est possible de mettre des bacs de collecte des ampoules usagées au sein des mairies du territoire (comme les piles usagées).

Le renouvellement et la signature de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E pour la reprise des lampes usagées sont approuvés à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Pour répondre à une question de Pierre WEICK, Franck GIRARD précise que le séminaire des élus aura lieu le vendredi 1^{er} octobre prochain. A cette occasion, les élus discuteront des grands axes de ce mandat et échangerons afin de valider la politique du territoire pour les 5 prochaines années.
- Pierre WEICK transmet des informations sur le bureau VFD de Villard-de-Lans, géré par le Conseil départemental. A partir du 1^{er} septembre, la compétence des transports scolaires va être intégralement transférée à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Un accord a été conclu entre la commune de Villard-de-Lans, le Conseil départemental et les VFD afin de maintenir l'ouverture du bureau VFD de Villard-de-Lans. La commune prend en charge une partie du loyer du guichet et le Conseil départemental finance une partie du poste du personnel qui tient l'agence. Compte-tenu du fait que le Conseil départemental transfère la compétence à la Région, il faut anticiper la gestion de ce guichet et intervenir auprès de la Région afin que ce service continue, dans des conditions qui sont à définir.
- Véronique BEAUDOING évoque l'accueil de 150 spéléologues sur le territoire. La commune de Villard-de-Lans a accueilli l'année dernière le camp de spéléologues à Bois Barbu mais a refusé de les accueillir cette année. Ce site étant touristique, leur présence à créer plusieurs nuisances. La spéléologie étant un sport emblématique de notre territoire, la question se pose de pouvoir les recevoir sur une autre commune. Une rencontre sera organisée entre le service tourisme de la CCMV, des élus et les spéléologues afin de trouver une solution.
- Pierre WEICK informe le conseil que les voitures d'autopartage Citiz sont en place, pour une expérimentation de 2 mois. Pour rappel, elles seront situées à Lans-en-Vercors, Villard-de-Lans et Autrans-Méaudre en Vercors. La communication se fera par le biais de la communauté de communes ainsi que sur facebook mais également par les mairies et les offices de tourisme.
- Franck GIRARD remercie la commune de Villard-de-Lans d'avoir accueilli pendant plusieurs mois le centre de vaccination Vercors à La Coupole. Du 15 juillet au 3 septembre prochain, le centre de vaccination sera transféré à la salle des fêtes de Lans-en-Vercors. Dès le mois de septembre, l'ensemble des centres de vaccinations français devraient s'arrêter et la vaccination se ferait auprès des cabinets médicaux.